

Référentiel de certification

Intitulé : **Elaborer un projet de développement des territoires**

Activités dans lesquelles les compétences visées sont mobilisées de manière complémentaire : Ce projet de certification s'adresse aux chefs de projet territoriaux des collectivités territoriales, et commerciaux et directeurs territoriaux de la Banque des Territoires. Il a pour but de valider l'acquisition des compétences complémentaires leur permettant de construire un projet de revitalisation en définissant ses modalités juridiques et financières.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C1. Définir un projet de développement de territoire, en identifiant les enjeux prioritaires du territoire, en analysant les études et documents locaux, afin de développer l'attractivité du territoire et de répondre aux besoins de sa population	<p>Etudes de cas Le candidat élabore et soutient un dossier d'étude conformément à un canevas type imposé portant sur l'ensemble des compétences qui lui sera fourni.</p> <p>Etude de cas 1 (C1, C2) : D'après le cas d'un territoire emblématique, sur la base d'un corpus d'informations qualitatives et quantitatives décrivant le territoire, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définit un projet de développement de territoire (C1)	<p>C1 : Le candidat définit le projet de développement territoire dans le respect du canevas type imposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il propose et justifie les enjeux prioritaires du projet sur la base de l'examen approfondi du corpus d'informations transmis.- Les enjeux proposés sont en adéquation avec l'attractivité du territoire et les besoins de la population (mobilité, logement, commerces, services publics, accès au numérique, friches, aménagement...)

<p>C2. Identifier les besoins d'ingénierie nécessaires, en établissant un diagnostic et en identifiant les études préalables nécessaires, en vue de vérifier la pertinence du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les besoins d'ingénierie en adéquation avec les enjeux préalablement identifiés (C2) 	<p>C2 : Le candidat identifie les besoins d'ingénierie sectoriels et thématiques principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins d'ingénierie identifiés sont en adéquation avec les enjeux prioritaires identifiés préalablement. - Il décrit une expression de besoin comprenant les attendus des livrables préconisés, en termes de besoins sectoriels, géographiques, thématiques, financiers et de calendrier.
<p>C3. Evaluer la faisabilité du projet de développement des territoire en exploitant les études préalables réalisées et en mobilisant les services de la collectivité afin de proposer des scenarii de réalisation de projet qui sont soumis à la collectivité territoriale pour décision du scénario à mettre en œuvre</p>	<p>Etude de cas 2 (C3, C4) : D'après un second cas d'un territoire emblématique de la problématique, sur la base des études d'ingénierie, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluate la faisabilité du projet de de développement du territoire (C3) 	<p>C3 : Le candidat se prononce sur la faisabilité du projet de développement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il identifie les opportunités et contraintes du projet au regard des documents d'ingénierie fournis : il précise les actions possibles et leurs effets sur l'objectif donné - il justifie la faisabilité de ces actions au regard des moyens financiers et budgétaires de la collectivité : il identifie des partenaires permettant de compléter les moyens de financement du projet - il définit les scénarios possibles : il définit les actions et leur calendrier, et les priorise

<p>C4. Proposer une structuration juridique et financière adaptée au projet de développement des territoires dans ses différentes thématiques sectorielles, en tenant compte des moyens financiers et budgétaires de la collectivité, des consignes de l'autorité territoriale en termes de gouvernance, et des travaux réalisés en amont, afin de lancer le projet de développement du territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Propose une structuration juridique et financière adéquate au projet (C4) - 	<p>C4 : Le candidat propose le montage juridique le plus adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au projet de développement du territoire : forme de société, création ou non d'une société ad hoc, identification des partenaires, missions de la société ou des sociétés thématiques, - aux scénarios issus de l'étude de faisabilité : la solution choisie assure au projet un équilibre financier - le niveau de contrôle de l'autorité territoriale et des partenaires sur la structure est adapté aux consignes données par l'autorité en termes de gouvernance
---	--	--